



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aéroports : Pas-de-Calais

Question écrite n° 5813

Texte de la question

M Andre Capet attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur le declassement de la famille 3 a la famille 4 de l'aeroport de Calais-Dunkerque opere par la direction de l'aviation civile. Cette decision entraine le remplacement progressif des officiers controleurs de la circulation aerienne par des techniciens de l'aviation civile, rendant par la meme impossible l'accueil des vols IFR apres 19 heures. Or, cette mesure de declassement entre en contradiction avec le regain d'activite constate au cours des neuf premiers mois de l'annee 1988 - durant cette periode le trafic passagers a ete multiplie par trois par rapport a 1987 -, d'autant qu'il est raisonnable de penser que la construction du lien fixe transmanche associee au developpement du Calaisis ne feront qu'amplifier cette tendance. Il lui demande de lui faire connaitre les mesures qu'il envisage de prendre afin non seulement de suspendre cette decision de declassement de l'aeroport de Calais-Dunkerque, mais aussi d'etendre son activite.

Texte de la réponse

Reponse. - La mesure qui a ete prise pour l'aeroport de Calais-Dunkerque est de caractere purement administratif et ne concerne que l'organisation materielle des organismes qui assurent les services de controle au benefice des usagers de l'aeroport. Elle ne conduit en aucun cas a diminuer la qualite de ces services particulierement au moment ou l'activite de cet aeroport semble reprendre de facon significative. Cette mesure consiste a faire assurer le controle d'approche de l'aeroport, au benefice des appareils en vol aux instruments lorsqu'ils sont encore a une certaine distance de l'aeroport, par l'organisme de controle de Lille. Celui-ci est, en effet, beaucoup mieux equipe pour assurer cette fonction puisqu'il dispose d'une console radar permettant d'ameliorer la fluidite et la securite du trafic. Cette repartition nouvelle des taches entre l'aeroport de Calais et l'approche de Lille va permettre en outre une meilleure disponibilite du personnel et donc un elargissement notable des horaires d'ouverture de l'aeroport en particulier le soir ou les mouvements pourront avoir lieu sur simple demande jusqu'a 21 heures. L'accroissement d'activite engendre par les travaux du tunnel sous la Manche pourra donc ainsi etre aisement absorbe.

Données clés

Auteur : [M. Capet Andr•](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5813

Rubrique : Transports aeriens

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3405